

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 127 (2006)
Heft: 9

Rubrik: Infos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

04.3732 - Motion.

Promouvoir l'apiculture en Suisse

Déposé par Gradient Brigitta M.
Date de dépôt 16.12.2004
Déposé au Conseil national
Etat actuel Accepté au Conseil national le 15.06.2006 par:
125 oui contre 23 non

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir l'apiculture en Suisse:

1. en l'inscrivant dans la loi sur l'agriculture;
2. en instituant un groupe de travail composé de représentants des offices fédéraux compétents et des associations agricoles et apicoles; ce groupe devra travailler à l'élaboration d'une stratégie pour la promotion de l'apiculture dans notre pays;
3. en mettant à disposition les moyens nécessaires pour promouvoir l'apiculture en Suisse de manière adéquate.

Développement

D'un point de vue économique, l'apiculture apporte environ 300 millions de francs par an à la Suisse (récoltes agricoles et produits liés à l'apiculture). D'un point de vue écologique, elle permet également la pollinisation, essentielle pour la biodiversité.

Mais ces dernières années, le nombre d'apiculteurs et de colonies d'abeilles a diminué de façon alarmante en Suisse. A l'inverse, les maladies des abeilles (en particulier les loques américaine et européenne) sont devenues bien plus virulentes, et le danger représenté par les parasites (tels que le petit coléoptère de ruche *Aethina tumida*) s'est nettement accru. Nous devons enrayer cette inquiétante évolution. Etant donné la rapidité des changements structurels dans l'apiculture, il devient urgent de mieux promouvoir cette activité et surtout d'indemniser les apiculteurs pour les prestations d'intérêt public qu'ils fournissent.

Tous nos voisins de l'Union européenne subventionnent aujourd'hui l'apiculture en débloquant des fonds qui dépassent largement les moyens mis en oeuvre par la Suisse pour chaque apiculteur ou chaque ruche. Et en fonction de ces subventions, les Etats membres reçoivent ensuite de la part de l'UE des aides à titre subsidiaire, qu'ils utilisent dans le cadre de la lutte contre les maladies et de leur prévention, du commerce de miel et des aides financières directes telles que les subsides aux apiculteurs. Cette situation ne fait que creuser un peu plus le fossé entre l'UE et la Suisse.

C'est pourquoi un groupe de travail composé de représentants des milieux concernés constituera un instrument novateur de promotion, qui permettra

de rétablir l'équilibre avec l'UE tout en promouvant de façon ciblée l'apiculture en Suisse. Il se préoccupera principalement de garantir la pollinisation sur tout le territoire et travaillera, dans un objectif de durabilité, à la formation initiale et continue des apiculteurs.

Il faut pour cela intensifier la recherche et les activités de la Confédération en matière de conseils et d'expertise, de nombreux problèmes techniques ne pouvant en effet pas être résolus uniquement grâce à la pratique apicole.

Prise de position du Conseil fédéral 23-02-2005

Le Conseil fédéral reconnaît l'importance et la multiplicité des fonctions de l'apiculture suisse, soit l'activité économique, la production de miel et d'autres produits de la ruche, ainsi que la pollinisation des fleurs de plantes cultivées et des fleurs sauvages, comme contribution à l'équilibre biologique et comme garantie des récoltes.

Il prend position de la manière suivante sur les différents points:

1. Il est vrai que le nombre d'apiculteurs et d'apicultrices comme celui de populations d'abeilles est en forte baisse depuis longtemps. Avec quelque 4,6 colonies d'abeilles au kilomètre carré, la densité apicole demeure malgré tout relativement élevée dans notre pays, comparée à celle des autres pays européens. Elle est en effet de 4 colonies par kilomètre carré environ en Autriche et en Italie, et de 2 environ en Allemagne. Le Conseil fédéral estime qu'il est du ressort des milieux agricoles intéressés de rendre attentifs leurs membres à l'évolution des densités des populations d'abeilles et à la situation constatée au plan de la relève dans l'apiculture suisse. Il convient en particulier de motiver ces milieux à assurer la pollinisation de leurs cultures, soit en devenant eux-mêmes actifs dans l'apiculture, soit en s'assurant les services d'apiculteurs et apicultrices. Le Conseil fédéral n'estime pas nécessaire de prévoir des dispositions supplémentaires en faveur de l'apiculture dans la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (Lagr; RS 910.1).
2. Le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas de son ressort d'instituer un groupe de travail pour la mise en place d'un concept de promotion de l'apiculture.
3. C'est un défi de taille que les apiculteurs et apicultrices doivent relever, notamment avec la lutte contre le varroa et les autres épizooties frappant les abeilles, mais aussi avec les autocontrôles qui sont désormais prescrits par la loi sur les denrées alimentaires. Dans ce contexte, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier d'une vulgarisation compétente et d'une formation continue de qualité. La Confédération entretient le Centre de recherches apicoles, dans le cadre d'Agroscope Liebefeld-Posieux, qui dispose d'un budget annuel de 920 000 francs pour la recherche, la vulgarisation et les tâches d'exécution. Un montant supplémentaire de 150 000 francs par an est alloué pour la vulgarisation apicole (cours de perfectionnement et activités de vulgarisation des associations apicoles). La Confédération consacre en outre entre 40 000 et 50 000 francs annuellement à la recherche dans la lutte contre les épizooties frappant les abeilles. De plus, conformément aux dispositions de l'article 12 Lagr, 10 000 à 20 000 francs par an ont été octroyés au cours des dernières années.

res années à la Fédération suisse des sociétés d'apiculture pour des analyses de marché et pour la promotion des ventes. Sur la base de l'article 12 de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'élevage (RS 916.310), des projets de conservation des races et de la diversité génétique conduits sous la direction d'Agroscope Liebefeld-Posieux seront soutenus avec une somme totale de 100 000 francs pour les années 2003 à 2006. La Confédération ne prévoit pas d'autres mesures en faveur de l'apiculture.

Déclaration du Conseil fédéral 23-02-2005

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Motion Gradient bravo !

Qui n'a pas entendu parler de la « Motion Gradient » ?

Depuis 2004 le sujet brûlant partageait le monde politique comme le monde apicole!

Beaucoup de divergences opposaient les camps approbateurs des défenseurs. Le choix n'était certes pas facile et le passé récent, avec les grandes pertes de colonies d'abeilles au sortir de cet hiver, peut avoir facilité la décision de quelques parlementaires. La sensibilisation du monde politique pour une branche insignifiante (l'apiculture n'est même pas considérée comme un métier), nous prouve qu'il y a une prise de conscience pour le maintien de l'équilibre naturel par une frange de notre population. C'est un fait réjouissant, il était temps, avant que les pertes soient encore plus massives. Avons-nous réussi à convaincre nos interlocuteurs du bien-fondé de nos revendications? Notre volonté de maintenir un cheptel apicole sain nous a fait réagir prestement, MERCI à nos conseillers nationaux qui ont entendu notre appel au secours! Une bataille est gagnée mais pas encore la guerre... espérons que les politiciens à tous les niveaux sachent prendre la bonne décision à leur tour.

Voici les propos de Monsieur Joseph Deiss, avant le vote du Conseil national:

Vous voyez que, pour la deuxième fois déjà ce matin, on m'incite à ne pas défendre la position du Conseil fédéral. Je dois déclarer mes intérêts puisque j'ai un fils qui est apiculteur; il est même présent sur les tribunes pour surveiller ce que je fais. Je vais devoir le décevoir puisque le Conseil fédéral vous recommande de rejeter cette motion.

D'une part, il estime qu'il n'est pas de son ressort d'instituer un groupe de travail chargé d'élaborer une telle stratégie et qu'il appartient aux milieux apicoles de le faire. Il reconnaît que c'est un défi de taille que les apiculteurs et apicultrices doivent relever, notamment pour lutter contre le varroa et les autres épidémies frappant les abeilles, mais aussi pour instituer les autocontrôles qui sont désormais prescrits par la loi sur les denrées alimentaires. Dans ce contexte, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier d'une vulgarisation faite avec compétence et d'une formation continue de qualité. La Confédération entretient le Centre de recherches apicoles dans le cadre de l'Agroscope Liebefeld-Posieux.

J'ajoute d'autre part que l'apiculture est au bénéfice de certains soutiens - notamment par le centre de recherches que je viens de nommer - qui représentent 900 000 francs par année. Ces soutiens sont engagés en faveur de projets de recherches subventionnés pour la lutte contre les épizooties, pour la vulgarisation apicole - 150 000 francs par année - et certaines analyses de marché, ou encore de projets pour la conservation des races et la diversité génétique conduits sous la direction de l'Agroscope Liebefeld-Posieux, pour une somme d'environ 100 000 francs.

Ce sont là les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral vous invite à rejeter la motion.

A nous, apiculteurs(trices), de continuer de lutter pour la survie de nos chères avettes. Sachons parler aux personnes dans les rangs politiques pour que nous puissions continuer de recevoir du soutien dans notre lutte de tous les jours; les abeilles et le doux miel qu'elles nous apportent valent bien cet effort.

Merci à chacun pour sa bonne volonté.

Votre butineuse : Rose Aubry

XVI^e Congrès national de l'apiculture française et européenne

13, 14 et 15 octobre 2006 à Bourg-en-Bresse (Ain)

L'ensemble de la manifestation se déroulera au Parc AINTEREXPO de Bourg-en-Bresse, l'exposition et la restauration se tenant sur le même site.

Les conférences auront lieu dans deux ou trois salles suivant nécessité, chacune étant équipée des moyens actuels de communication.

Le parking extérieur gratuit pourra accueillir plusieurs milliers de voitures, les exposants disposeront de stands aménagés ou non avec possibilité de présenter du matériel sur des véhicules adaptés notamment à la transhumance.

Ouverture officielle

Elle est prévue le samedi 14 octobre à 11 h et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité de Bourg-en-Bresse pour tous les participants.

Hébergement

La liste des hôtels peut vous être communiquée sur simple demande à abeilledefrance@wanadoo.fr ou S.N.A. – Abeille de France, Service Congrès, BP 57, 10120 Saint-André-les-Vergers (France).

Repas

Les repas seront pris sur place ainsi que le banquet.

Au quotidien, les repas ont été fixés à 15€ (3 plats, apéritif, boisson et café compris), le banquet étant lui arrêté pour la somme de 35€ dans les mêmes conditions. Le dimanche soir, il est simplement prévu un buffet froid.

Présentation de photos et posters

Rassemblez vos clichés, vos diapositives, vos films, vos CD-Rom, vos disquettes, vos ZIP et adressez le tout pour le 15 septembre au plus tard à: Syndicat Apicole de l'Ain, M. Guy SAUNIER, président, Les Désirs, 01540 Saint-Julien-sur-Veyle, tél/fax. 04.74.50.11.97.

Exposants

Des stands aménagés de 9 m² (380 €), 18 m² (680 €), 27 m² (960 €) et 36 m² (1200 €) avec tables, chaises et électricité sont disponibles.

Réservation à: S.N.A. – Abeille de France, Service Congrès, BP 57, 10120 Saint-André-les-Vergers, (France), tél. 03.25.71.52.61., fax. 03.25.71.52.62., e-mail: abeilledefrance@wanadoo.fr

Expositions

Plusieurs expositions didactiques seront présentées à l'occasion de ce Congrès ainsi que du matériel et des ouvrages anciens dont une partie sera vendue.

Conférences

Elles auront lieu les 13, 14 et 15 octobre.

Le vendredi 13, le groupe de travail « Miel » du COPA COGECA tiendra une session extraordinaire.

Au programme: interventions de chercheurs français et européens sur les maladies des abeilles, les OGM et les abeilles, les insecticides systémiques et les pesticides neurotoxiques, l'abeille en environnement hostile, antibiotiques et apiculture, la propolis et la santé humaine, les produits de la ruche (récolte et usage).

Toutes les conférences seront en français, une seule consacrée à la *propolis* en français et en anglais.



Fiche d'inscription

M^{me}/M.: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Tél.: _____

Inscription au Congrès (accès aux conférences)

Pour la totalité du congrès avec badges et 1 sac congrès = 15 €

Réservation repas

Vendredi midi: nbre de repas	x 15 € =	€
Vendredi soir: nbre de repas	x 15 € =	€
Samedi midi: nbre de repas	x 15 € =	€
Banquet samedi soir:	x 35 € =	€
Dimanche midi:	x 15 € =	€
Dimanche soir (buffet froid)	x 5 € =	€

Total chèque _____

**A renvoyer à: S.N.A. Abeille de France - Service Congrès - BP 57,
10100 Saint-André-les-Vergers, Cedex, France.
Joindre le chèque à votre inscription**